

# SAINT JULIEN DE CIVRY

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019 A 20H30

A 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

**Présents :** Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILLY - André TREMEAUD - Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Hubert FENEON - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

**Procurations :** Jean-Marie JOBARD à Didier ROUX - - Marion GAIN à Valérie AUPECLE - Vincent FENEON à André Trémeaud.

**Absent :** Jean-Marc DURY

**Secrétaire de séance :** Valérie PILLOUX

**Date de convocation :** 15 novembre 2019

**Date affichage :** 18 novembre 2019

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 18 octobre 2019, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

- Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter une délibération :  
Lancement du projet dénomination et numérotation des rues de la commune

### **Délibérations :**

#### **1/ Attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Charolais :**

Le Conseil Municipal adopte le principe d'attribution d'un fonds de concours à La Communauté de Communes du Charolais pour la prise en charge des frais d'entretien des locaux de la micro crèche comme il en avait été décidé lors du transfert de la compétence de la petite enfance en janvier 2010.

Un fonds de concours de 3 879.28 euros pour l'année 2019 est attribué par la commune à la communauté de communes pour 225 heures de ménage effectuées à la Micro-Crèche.

**14 voix pour.**

#### **2/ Convention avec le représentant de l'état pour la transmission électronique des actes en préfecture :**

Le Maire, Didier ROUX, explique au Conseil Municipal que la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que les actes soumis au contrôle de légalité peuvent être transmis par la voie électronique au représentant de l'Etat.

Les objectifs de la dématérialisation pour une collectivité locale sont :

- \* l'accélération des échanges avec la préfecture, et la réception quasi immédiate de l'accusé de réception des actes transmis;
- \* la réduction des coûts liés à l'envoi des actes en préfecture, et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires;
- \* l'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète et ininterrompue.

Afin de mettre en place cette procédure, le Maire doit signer une convention destinée à préciser les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes à la préfecture.

**14 voix pour.**

#### **3/ Encaissement chèque : dégrèvement taxe foncière suite à sécheresse 2019**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 13 novembre 2019 un chèque du Trésor Public.

Ce chèque de 635.00 euros correspond à un dégrèvement consécutif à des pertes de récoltes suite à la sécheresse 2019.

Ces dégrèvements seront répercutés sur les fermages 2019 aux locataires de terrain de la commune.

**14 voix pour.**

#### **4/ Avenant sur contrat de travail :**

Depuis le 4 novembre 2019, pour des raisons de services, Madame Jocelyne PALLOT est amenée à effectuer pour la Commune de Saint Julien de Civry un aller-retour entre les sites du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Saint-Julien-de-Civry / Lugny-lès-Charolles, de la cantine centrale de Saint-Julien et le réfectoire de l'Ecole Maternelle de Lugny, entre 11h50 et 12h10.

Chaque fois que cela sera nécessaire, Madame Jocelyne PALLOT utilisera son véhicule personnel.

Le trajet aller-retour entre les 2 sites étant de 15 kilomètres, chaque déplacement fera l'objet d'une indemnisation.

**14 voix pour.**

#### **5/ Lancement du projet dénomination et numérotation des rues de la commune :**

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage des habitations et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons facilite à la fois l'intervention des services de secours, mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation à 100% des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, " dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ".

Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Le Conseil Municipal :

- \* Valide le principe général de dénomination des voies de la commune et numérotage des habitations,
- \* Autorise l'engagement des démarches préalables à la mise en oeuvre de la dénomination et du numérotage des voies de la commune,
- \* Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération,
- \* Accepte que la réalisation de ce plan d'adressage soit réalisée en interne.

**14 voix pour.**

#### **Questions diverses :**

##### **1/ Etat des paiements des loyers à mi-novembre 2019 :**

L'état des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

##### **2/ Travaux site scolaire :**

Paul SAGE présente 2 devis de MLFC :

- Fourniture et pose de Bloc de Secours dans les bâtiments de l'école : 865.20 € TTC ( 721 € HT )
- Changement des néons dans la garderie : 276 € TTC ( 230 € HT )

##### **3/ Travaux logement sur site médical :**

Paul SAGE explique que dans le logement loué à Monsieur BRUNEL, vu l'urgence des travaux d'entretien de chauffage, un devis MEN a été accepté pour 152.44 € HT pour le remplacement de la soupape et des électrodes. Un autre devis CLAUZEL de 350 € HT a été signé pour le changement des 7 vannes thermostatiques avec vidange des radiateurs et remises en eau.

##### **4/ Devis entretien Pompes à Chaleur sur site multiservice :**

Deux devis sont présentés au conseil municipal pour l'entretien annuel des 4 pompes à chaleur.

Celui de l'entreprise MEN est le mieux disant avec un montant de 594 € HT.

##### **5/ Travaux cantine scolaire : devis :**

L'entreprise Dombes Hottes Nettoyage informe la mairie qu'à chaque entretien annuel, il est impossible de démonter le moteur de la hotte pour dégraisser la gaine d'évacuation.

Le moteur a été fixé contre le mur et la hotte a été installée par-dessus. Il faudrait remonter la hotte et mettre le moteur contre.

Un devis de 750 € HT est présenté au conseil municipal.

#### **6/ Décoration du bourg pour les fêtes de fin d'année :**

La mise en place des décorations se fera le samedi 7 décembre à 9h30. Les habitants de bonne volonté sont les bienvenus.

Rendez-vous à la mairie pour le café et la brioche.

Hubert FENEON ira chercher les 4 sapins de 4 mètres au Château de Cypierre à Volesvres. Le coût d'achat des sapins est de 128 € TTC. Leur installation se fera le samedi 7 décembre.

Les illuminations seront posées le mardi 3 décembre par l'entreprise CONECT pour un tarif de 660 € TTC (équivalent à 2018). Serge Bertillot a préparé 2 socles en béton pour positionner 2 sapins, les 2 autres pouvant s'attacher à un support.

#### **7/ Cimetière : avenir**

Le Maire donne lecture du courrier d'un habitant de la commune qui félicite l'entretien de notre cimetière mais explique « qu'il ne faudrait pas que ce lieu de recueillement devienne un endroit où la nature reprend ses droits ».

Il est rappelé effectivement que notre cimetière ne reçoit plus de produits phytosanitaires depuis plus d'un an et que l'élimination des pesticides permet de préserver la santé des habitants, les nappes phréatiques et l'environnement en général. Mais l'entretien du cimetière devient plus complexe et coûteux et il convient de discuter des solutions de remplacement. Dans cette réflexion, le maire projette des exemples de cimetières engazonnés : Le conseil reconnaît que ces cimetières enherbés sont agréables et propres. Des conseils et devis seront demandés à des professionnels locaux. Et des aides pourront être demandées à la Région.

#### **8/ Compte rendu de la réunion pour la dénomination des rues et numérotation des habitations :**

Vendredi 15 novembre, Madame Betty VIGOUREUX, Administratrice - Responsable du Système d'Information Géographique (SIG) est intervenue en mairie pour présenter la démarche d'adressage.

Un fichier recensant toutes les habitations est à préparer avec le nom du propriétaire, la référence cadastrale, le nom du locataire si tel est le cas, l'ancien nom de la rue, le nouveau nom et le n° attribué.

Ce fichier servira de base pour délibérer, pour saisir sur la Base Adresse Nationale (BAN) et pour faire un publipostage à tous les habitants pour le retrait de leurs plaques d'habitations.

#### **9/ Appel à projet 2020 auprès du département :**

Le maire explique que la commune peut déposer un dossier pour une subvention du département avant le 31 décembre 2019 : cette aide pourrait être demandée pour la future numérotation des rues.

#### **10/ Compte rendu du Conseil d'école :**

Didier ROUX et Patrice MAILLY se sont rendus au conseil d'école à Saint Julien le jeudi 14 novembre. Les effectifs transmis à l'inspectrice de l'éducation nationale sont de 63 enfants pour la rentrée de septembre 2020.

Le conseil a donné son accord pour une subvention de 730 € pour le voyage scolaire 2020.

#### **11/ Attribution des amendes de police pour l'aménagement du bourg :**

Le 21 octobre dernier, un courrier a été reçu en mairie pour la répartition des amendes de police.

La commission permanente du conseil départemental de Saône et Loire a attribué à la commune de Saint Julien un montant de 5 755 € pour la pose des 2 ralentisseurs.

#### **12/ Arrêté pour la départementale n° 20 :**

La mairie a été avertie par la DRI de MACON que considérant que la limitation de vitesse à 50 km/h, hors agglomération, n'apporte aucun bénéfice à la sécurité des usagers et des riverains, et étant donné la configuration des lieux, il est nécessaire d'abroger la limitation à la Roche.

#### **13 Point sur le café et son avenir**

Didier ROUX a reçu un appel d'Hélène Labrunie, Responsable de l'association SOS 1000 Cafés, l'informant que le dossier est mis en réflexion pour étudier une concurrence déloyale éventuelle avec l'autre bar/restaurant de la commune.

Le conseil profite de l'évocation du sujet pour étudier plusieurs pistes de réflexion quant à l'avenir de notre café/bar.

#### **14 / Agence Postale Communale (APC) : position dans le classement**

Notre agence postale se classe à une très bonne 3<sup>ème</sup> place sur 13 agences de la région pour les résultats commerciaux, derrière les APC de Saint Bonnet de Joux et Saint Yan. A noter que les ventes de ce trio représente 71 % du Chiffre d'Affaires total des 13 partenaires.

#### **15/ Point sur le bulletin municipal :**

Les associations seront relancées pour faire parvenir leur texte avant le 15 décembre prochain.

#### **16/ Vœux du maire :**

La cérémonie aura lieu le samedi 4 janvier 2020 à 20 heures à la salle paroissiale.

Les nouveaux habitants et les bébés seront invités par courrier. Les invitations aux habitants seront distribuées par la poste la semaine avant Noël pour un tarif de 53 HT €.

#### **17/ Compte rendu de la réunion communautaire avec les élus et les secrétaires de mairie :**

Vendredi 15 novembre à 20h00, un certain nombre d'élus et quelques secrétaires de mairie se sont retrouvés à Charolles à 20h00 où Fabien GENET, président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais a présenté le fonctionnement de notre intercommunalité.

#### **18 / Site médical : subvention Européenne**

Après plusieurs mois d'échange avec les services du Pays qui instruisent les demandes, le maire informe que notre demande est abandonnée car l'exclusion de certaines dépenses (architecte et avenants supérieurs à 25 % du marché initial) font que le taux de 80 % de subvention est atteint.

#### **Divers :**

##### **1/ Cyclo-cross dans le bourg :**

Le Maire rappelle que la manifestation a été fixée le samedi 23 novembre 2019 à partir de 13h30.

La municipalité remettra 2 coupes aux différents vainqueurs.

##### **2/ Merci des scouts d'Europe :**

Une carte a été reçue pour remercier de l'accueil à l'occasion de leur rassemblement le 31 octobre dernier.

##### **3/ Massifs devant la mairie :**

Harm et Jay ont offert et planté 100 bulbes de tulipes pour fleurir au printemps le devant de la mairie.

##### **4/ Achat de matériel :**

Le devis pour renouveler l'ordinateur du secrétariat de la mairie est accepté pour 1 059 € HT chez JC informatique à la Clayette.

##### **5/ Travaux du bourg :**

Les accotements le long de la rue descendant l'église (entre la route et les bas de mur des maisons) seront réalisés en 2020.

**Prochaine Réunion de Conseil Municipal :  
Jeudi 12 Décembre 2019 à 20h30**